

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_181

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise EQUATERRE TP en date du 10 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de carottage de chaussée, essais pénétrométriques et essais à l'aspiratrice. Les travaux devront impérativement être effectués durant les vacances scolaires,  
Rue du Collège.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la circulation, Rue du Collège sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores du **Lundi 20 Octobre 2025 au Lundi 3 Novembre 2025**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 10/09/2025

Le Maire,  
**Sandro PÉPIN**

